



COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Dans le cadre de l'accompagnement de la Médiathèque Départementale de Charente-Maritime, le Président de la communauté des Communes décide de demander, pour la Médiathèque de Haute-Saintonge, une subvention de 1 549,63 €.

Fait à Jonzac,

Le

03 AVR. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex